

N/REF : 5/09/2025 11H18 C:000003 I:80329
V/REF : AC/C27290
V/Email reçu le Vendredi 05/09/2025 à 11H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NPA
IMMEUBLE : RES. NYPHEA - NPA
1BIS, RUE MADELEINE BRES
RESIDENCE NYPHEA
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le

15 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 1BIS BRES - MME MICAULT 07 66 87 11 82 / 06 61 80 83 29
LOGEMENT N° 107254, PORTE N°27, 2° ÉTAGE, TYPE 3

—
LOGEMENTS SUPERIEURS :
LOGEMENT 32 : ALI FAZATI 07 52 15 64 79
LOGEMENT 33 : NATHALIE CARRE 06 73 81 95 61

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE DANS LA CUISINE
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE LOGEMENT 27
CONSTAT: CLOQUES AU PLAFOND DE LA CUISINE
TENTATIVE D'ACCES AUX LOGEMENTS SUPÉRIEUR
CONSTAT: LOCATAIRES ABSENT
PRÉVOIR ACCES AUX LOGEMENTS 32 ET 33 AU 3E ÉTAGE POUR RECHERCHE DE FUITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

--
INTERVENTION DU 31/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LOGEMENT 32
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RDV
LOGEMENT 33
ACCES LOGEMENT REFUSÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

--
INTERVENTION DU 10/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
TEST AU COLORANT INTEGRAL ET CIRCUIT EAU POTABLE DANS L'APPARTEMENT 33

CONSTAT : RIEN A SIGNALER
CONTRÔLE LOGEMENT DU DESSOUS
CONSTAT : LÉGERE FUITE DISCONNECTEUR CHAUDIERE AUCUN RAPPORT.
CONTRÔLE LOGEMENT 32
PRÉCONISATION : PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU VIDAGE ÉVIER INOXIDABLE
DOUBLE CUVE (FUYARD), ROBINET BAIGNOIRE, JOINT SILICONE PÉRIPHÉRIQUE
BAIGNOIRE, ROBINET FLOTTEUR WC LATÉRAL
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : 0812: MSG LAISSÉ A MR FAZATI

MB LGESTION Email envoyé le 02/12/25 a 13H40 Mme A. CASAERT

0212: BONJOUR. POURRIEZ-VOUS NOUS DIRE SI LES PRECONISATIONS SONT A
REALISER OU SI NOUS CLOTURONS LA DEMANDE?
CORDIALEMENT

AT LGESTION Email envoyé le 13/11/25 a 15H30 Mme A. CASAERT

1311 : BONJOUR, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU VIDAGE ÉVIER INOXIDABLE
DOUBLE CUVE (FUYARD), ROBINET BAIGNOIRE, JOINT SILICONE PÉRIPHÉRIQUE
BAIGNOIRE, ROBINET FLOTTEUR WC LATÉRAL. DANS L'ATTENTE.

2210: MSG REP LOGT 32 ET 33

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 06/10/25 A 16H03 ACASAERT@AIGUILLON.COM

0610: SUITE INTERVENTION DU 30/09, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES
COORDONNÉES DES OCCUPANTS 32 ET 33 AFIN DE POURSUIVRE NOTRE RECHERCHE DE
FUITE, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

1809: MSG REP SUR LES 2 NUMÉROS

1109: MSG REP SUR LES 2 NUMÉROS

05/09 MSG LAISSÉ AUX DEUX NUMÉROS

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 06/10/25 A 15:56 MME A. CASAERT

Suite a donner : OUI. Le 31/10/2025 a 14:24

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL008-Ff RFE compl.EF-EC/chauf.<1/2jrPP	51	170,00		170,00
1,00	DEP002-Déplacement le 31/10	51	20,00		20,00
TOTAL H.T.					190,00
T.V.A. a 10,00%					19,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>209,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.